



## ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2020

**PRESENTS :** KAUFFER David, MAURIN Joël, TASSINI Irène, RENONCOURT Laurent, DOLA Cyril, BAIGUINI Béatrice, FAURE Marie-Catherine, GARNIER Julien, DESCELLIERE VENDROUX Laura, MONTEUX Michel, ODOUARD Rémi, CASETTO Gérald, DEREYMOND Christelle, VALLAT Ludivine, MARQUET Monique.

**ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** DESCELLIERE VENDROUX Laura

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 15

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Installation du Conseil Municipal,
- 2/ Election du maire,
- 3/ Fixation du nombre des adjoints,
- 4/ Election des adjoints,
- 5/ Lecture de la charte de l'élu local.

**La séance débute à 19H00**

#### **1/ Installation du Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

l'an deux mille vingt, le vingt-huit mai, à 19h00, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune - compte tenu de l'ordonnance n°2020-562 du 13/05/2020, visant à adapter le fonctionnement des institutions locale et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de l'épidémie COVID 19 - sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Tous les conseillers municipaux étaient présents : Mesdames et Messieurs BAIGUINI Béatrice, FAURE Marie Catherine, GARNIER Julien, DESCELLIERE VENDROUX Laura, MONTEUX Michel, ODOUARD Rémi, DOLA Cyril, CASETTO Gérald, RENONCOURT Laurent, TASSINI Irène, DEREYMOND Christelle, VALLAT Ludivine, KAUFFER David, MAURIN Joël, MARQUET Monique.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame MARQUET Monique le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs BAIGUINI Béatrice, FAURE Marie Catherine, GARNIER Julien, DESCELLIERE VENDROUX Laura, MONTEUX Michel, ODOUARD Rémi, DOLA Cyril, CASETTO Gérald, RENONCOURT Laurent, TASSINI Irène, DEREYMOND Christelle, VALLAT Ludivine, KAUFFER David, MAURIN Joël, MARQUET Monique.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame DESCELLIERE VENDROUX Laura.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

#### **2/ Election du maire.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7 voix

Ont obtenu :

- MR KAUFFER David : 13 voix (Treize voix)

**MR KAUFFER David, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.**

3/ Fixation du nombre des adjoints.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux, en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder à l'élection des adjoints.

Il rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L.2122-4, L.2122-7-1 du CGCT). Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune de Saint Romain les Atheux disposait, à ce jour de quatre adjoints.

Considérant tous ces éléments, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- fixe à quatre (4) le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

4/ Election des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. MAURIN Joël : 14 voix (quatorze voix)

**M. MAURIN Joël, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier adjoint au maire et immédiatement installé.**

ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme TASSINI Irène : 14 voix (quatorze voix)

**Mme. TASSINI Irène, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installée.**

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. RENONCOURT Laurent : 14 voix (quatorze voix)

**M. RENONCOURT Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé.**

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr DOLA Cyril : 14 voix (quatorze voix)

**M. DOLA Cyril, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint au maire et immédiatement installé.**

5/ Lecture de la charte de l'élu local.

Monsieur le Maire lève la séance par la lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-1 du CGCT. Une copie du texte a été remise aux élus ainsi que les dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux (art.2121-7).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 30.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Saint-Romain-les-Atheux, le 05 mai 2020

Le Maire – David KAUFFER

